

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<u>Nombre de Conseillers :</u> Présents : 13 En exercice : 19 Votant par procuration : 3 Délibérants : 16 <u>Quorum atteint</u> <u>date de convocation :</u> 29/09/2025 <u>date d'affichage :</u> 30/09/2025	L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le 29 du mois de Septembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de VASSY Jean-Louis, Maire en présence des conseillers : CHARVAT Patrick, BESSON Isabelle, ROLIN Jérôme, POUGET-MATHIEU Régine, RONGY Marie-Madeleine, SAUREL Nelly, DUC Gwendoline, GAUDENECHÉ Patrice, MARION Isabelle, JANTON Joëlle, BRET Vincent, PAQUIEN Lionel <u>Absents excusés</u> : M CLET Benjamin (a donné pouvoir à M VASSY Jean-Louis), Mm DUC Bernard (a donnée pouvoir à M BRET Vincent), Mme BARRIER Marie-Agnès (a donné pouvoir à Mme BESSON Isabelle), M MARY Claude, M RODRIGUEZ Richard <u>Absents</u> : CARRERE Alexandra <u>Secrétaire de séance</u> : Mme BESSON Isabelle

DÉLIB. N° 45-2025 OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) 2025

VU le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, qui précise que le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être soumis à l'approbation de chaque conseil municipal des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission ;

VU l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui fixe les conditions de majorité requises ;

VU la séance de la CLECT du 4 juin, à laquelle Mme **BESSON Isabelle** (titulaire) et M. **VASSY Jean-Louis** (suppléant) ont été régulièrement convoqués.

VU le rapport 2025 de la CLECT de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo, qui fixe l'évaluation des charges nettes relatives aux transferts au 1^{er} janvier 2025 et aux demandes de révision libre des attributions de compensation;

Considérant le travail accompli par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées afin d'évaluer l'ensemble des charges directes et indirectes liées d'une part aux compétences transférées à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au 1er janvier 2025 et d'autre part aux demandes de révision libre des attributions de compensation ;

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce rapport,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **d'approuver** le rapport 2025 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.

Résultat du vote	
Pour	16
Abstention	0
Contre	0

Pour extrait certifié conforme

A Valherbasse le 29/09/2025

Le Maire Jean-Louis VASSY

